



LE CNAEMO ET L'EUROPE

Le CNAEMO entretient un rapport particulier avec les questions européennes

Rapport d'une part marqué par un intérêt certain, teinté dans sa version philosophique et humaniste de la conscience de la destinée commune des peuples européens, et du souci de promouvoir les valeurs de solidarité dans lesquelles se reconnaissent ou doivent se reconnaître les travailleurs sociaux.

Mais, de façon plus égoïste, intérêt teinté d'une certaine inquiétude de voir nos systèmes de références et nos valeurs quelque peu bousculés voire remis en cause par des décisions supra nationales dans lesquelles nous ne reconnaissons peu ou pas. (directive services, désinstitutionnalisation de la prise en charge des enfants handicapés, etc.).

Ce rapport avec l'Europe est aussi marqué pour le CNAEMO par notre difficulté à faire vivre la dimension européenne, en raison à la fois de l'ampleur et la complexité des questions traitées (hors quelques spécialistes, rares sont les travailleurs sociaux versés dans la connaissance des institutions européennes et les législations sociales de chaque pays européen), mais aussi par la tendance naturelle de tout un chacun, dès lors qu'il a à affronter un certain nombre de difficultés, à moins se préoccuper de se qui se passe autour de lui pour se replier dans son pré carré.

Et pourtant...le CNAEMO a joué un rôle majeur dans la prise en compte de la dimension européenne.

Le CNAEMO a été créé en 1980, dans un contexte de tentatives ou de tentations de normalisation des interventions sociales, dictées par un souci de « rationalisation des choix budgétaires » (RCB). L'objectif était de proposer aux travailleurs sociaux du milieu ouvert et aux associations s'étant engagées dans la création de services d'AEMO un lieu d'échange, de concertation et d'élaboration de positions communes. L'idée majeure était et reste de défendre la spécificité du secteur associatif et notamment sa capacité de créativité et d'adaptation aux besoins sans cesse mouvants des familles et des enfants en difficulté.

Très vite, le CNAEMO a ressenti la nécessité de réfléchir au-delà des frontières et c'est à la suite du congrès de l'action sociale spécialisée, organisé par le C.N.A.E.M.O., les 5, 6, 7 Septembre 1988, au Conseil de l'Europe à STRASBOURG que fut décidée la constitution du Comité Européen d'Action Spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de Vie (EUROCEF).

Nous le devons à la détermination de celui qui fut à la fois et tour à tour le premier Président du CNAEMO et le premier Président d'EUROCEF, Joël HENRY, ce dernier ne se lassant pas d'avertir : « Si les travailleurs sociaux ne se préoccupent pas de l'Europe, celle-ci s'occupe d'eux »...

Il est donc naturel de retrouver dans les instances d'EUROCEF un certain nombre de militants du CNAEMO qui y ont apporté leurs contributions depuis plus de 20 ans.

Pour autant, au-delà des déclarations d'intention et de bonne volonté, nous avons conscience que l'engagement du CNAEMO dans les questions européennes reste partiel, insuffisant et porté par quelques militants qui ont du mal à assurer le lien entre leur association nationale et les organisations et institutions européennes auxquelles ils participent.

Force est de constater que les préoccupations nationales ont souvent relégué au second plan, voire en arrière plan, de notre attention une politique sociale européenne, pourtant porteuse de conséquences sur les conditions d'exercice et sur les orientations du travail social de l'ensemble des pays européens.

Par ailleurs, sur fond de connaissances lacunaires des institutions européennes, les travailleurs sociaux témoignent plus d'inquiétude que d'intérêt pour une Europe dont la dimension économique portée par l'Union européenne prédomine par rapport à d'autres dimensions plus humanistes et plus proches des préoccupations et des valeurs du travail social telles que celles portées par le Conseil de l'Europe.

Le CNAEMO a la volonté de mieux prendre en compte la dimension européenne et, pour ce faire, est en train de développer quelques pistes de travail.

Cela passe d'abord, par un rapprochement et une collaboration plus étroite avec EUROCEF.

C'est ainsi que plusieurs membres du CNAEMO participent, à des titres divers, au projet européen qui, à l'initiative d'EUROCEF, permet pendant 2 ans à des professionnels, des étudiants et des universitaires de 4 pays européens, de se rencontrer successivement à Varsovie, Paris, Berlin et Bruxelles, autour du thème des innovations dans le champ de l'action éducative et sociale. Nous n'en sommes qu'à la moitié du chemin, puisque la rencontre à Paris vient de se dérouler fin mars. Mais d'ores et déjà, l'expérience est riche d'enseignement. En effet, si au cours de ces échanges, nous réalisons que nos pays sont d'histoires différentes, de cultures différentes, que chacun de ses pays a une organisation sociale et administrative spécifique et qu'il est parfois difficile d'en saisir les complexités, a contrario, nous avons pu constater que l'ensemble des travailleurs sociaux de tous ces pays partagent des valeurs communes quant aux conditions d'exercice de leur mission et quant à la considération qu'ils portent aux populations auprès de qui ils s'engagent.

Cela nous renforce dans l'idée que la construction européenne se fera d'abord par le partage de valeurs communes, qu'il convient de favoriser par le développement et la multiplication des échanges de tous ordres entre travailleurs sociaux. Et à cet égard, EUROCEF doit savoir que le réseau des adhérents du CNAEMO sera toujours disponible pour répondre à toutes initiatives allant dans ce sens.

Le CNAEMO, à travers ses groupes régionaux, a la possibilité de favoriser les échanges bilatéraux avec l'ensemble des pays frontaliers de la France. Ainsi, le groupe régional PACA a-t-il, il y a deux ans, organisé une rencontre, à Turin, avec des collègues italiens sur le thème de la place de la famille en protection de l'enfance. Gageons que d'autres expériences analogues puissent se conduire à l'initiative d'autres groupes régionaux.

Fort du succès de ses assises annuelles, le CNAEMO s'interroge depuis quelques années sur l'éventualité de tenir des assises européennes. Certes le projet ne manque pas d'ambition mais s'est heurté jusqu'à ce jour à des contraintes organisationnelles et budgétaires qui n'ont toujours pas été dépassées.

Nous avons aussi conscience qu'il faut éviter le travers d'ambitionner la diffusion et la communication de connaissances encyclopédiques sur l'organisation du travail social en Europe et sur les institutions européennes. Pour louable qu'il soit, un afflux soudain et massif d'informations provoque souvent l'effet inverse à celui recherché : on passe vite de l'intérêt à la saturation. Il serait d'ailleurs utopique et inapproprié de considérer que la question européenne soit la priorité, voire la seule priorité du travailleur social français. C'est pourquoi, plutôt que de vastes développements ponctuels sur les questions européennes, nous envisageons davantage d'inscrire ces questions dans notre quotidien en diffusant régulièrement des travaux, des expériences, des réflexions, des réactions, voire des prises de position émanant de collègues européens (cf. la revue espace Social numéro spécial sur « la protection de l'enfance en Europe » mais aussi rubrique régulière : « du côté de l'Europe »).

Il n'en reste pas moins que certains travailleurs sociaux ont acquis au fil du temps des connaissances approfondies sur les questions européennes et il faut les en féliciter. Il faut aussi créer les liens nécessaires pour profiter de leur expertise, d'où cette nécessaire articulation entre le CNAEMO et EUROCEF.

En effet, il convient d'inscrire la dimension européenne comme une de nos préoccupations permanentes et s'efforcer de comprendre les conséquences des textes européens sur notre quotidien de travailleurs sociaux

C'est pourquoi il faut établir les passerelles nécessaires entre les institutions nationales et transnationales pour développer des réflexions, donner des avis, organiser des résistances s'il y a lieu.

Pour illustrer ce propos, je voudrais évoquer à nouveau la recommandation du Conseil de l'Europe relative à la désinstitutionnalisation des prises en charge des enfants handicapés, qui, sur le fondement d'un principe d'égalité avec les autres enfants, proclamé par la Convention internationale des droits de l'enfant, vise à ne plus placer les enfants handicapés en institution mais à les accueillir en milieu de vie ordinaire. Cela peut nous rappeler certains débats hexagonaux sur les rapports entre l'internat et le milieu ouvert (l'internat étant présenté comme le mauvais objet...) ou encore, chez nous, l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire, avec toutes les difficultés que cela comporte et les nuances qu'il convient d'y apporter. Si, dans l'absolu, et dans le concert disparate des modes d'accueil de ces enfants dans les divers pays d'Europe, nous pouvons comprendre cette recommandation, nous entendons faire valoir toutes les nuances nécessaires à asseoir une complémentarité bien comprise entre les diverses formes de prises en charge, n'excluant pas l'accueil en institution qui peut être souhaitable et salubre pour l'enfant et pour ses parents, en fonction de la nature et du degré de son handicap.

Cette position nuancée a été adoptée par la CNAPE, dont le CNAEMO est un des membres fondateurs. Et cette question sera abordée demain dans le cadre du conseil d'administration d'EUROCEF, afin que nos représentants au conseil de l'Europe puissent la faire remonter auprès des instances européennes.

S'agissant du CNAEMO et de l'Europe, voilà comment nous envisageons notre place, à l'articulation entre d'une part les préoccupations et les pratiques de terrain, d'autre part, la représentation des intérêts du travail social auprès des instances européennes par le biais des relais dont nous disposons.

En conclusion, je réaffirmerai qu'il n'est pas question pour nous de nous laisser embarquer dans une logique essentiellement économique de la construction européenne, ainsi que l'actualité nous en donne trop souvent l'image.

L'Europe dans laquelle nous nous reconnaissons est celle des valeurs humaines que nous partageons, entre travailleurs sociaux et qui se nomment tolérance, respect de l'autre, promotion et épanouissement des individus et des groupes, reconnaissance des compétences parentales, aide éducative et sociale exempte de toute dimension répressive, services éducatifs et sociaux conformes à leur mission et non modelés sur des impératifs économiques, etc.